Envoyé en préfecture le 12/08/2015
Reçu en préfecture le 12/08/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20150812-CP2015_07_24-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2015

CP2015_07_24
id. 1949

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

CONVENTION DE PARTENARIAT CONSEIL DÉPARTEMENTAL / MISSION LOCALE EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE DES JEUNES DE 18-25 ANS

Le Département de Tarn et Garonne a souhaité développer, au titre de l'inclusion sociale, un partenariat spécifique en faveur des jeunes de 18-25 ans, qu'ils soient bénéficiaires de l'allocation de solidarité active financée en totalité ou en partie par les fonds départementaux, et au-delà, pour les jeunes en difficulté d'insertion socio-économique.

En effet, il s'agit pour la Collectivité de coordonner les actions en direction de ce public dont une partie bénéficie d'un soutien au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le renforcement du partenariat entre les institutions en charge du social et de l'économique s’inscrit dans l'engagement de la collectivité à fédérer les différents partenaires dans la déclinaison départementale du Pacte Territorial d'Insertion sur tout le territoire départemental.

Envoyé en préfecture le 12/08/2015
Reçu en préfecture le 12/08/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20150812-CP2015_07_24-DE

Lors de sa séance du 29 janvier 2015, l'Assemblée Départementale a approuvé sa politique départementale d'insertion et d'inclusion sociale et a voté une participation du Conseil Départemental de 200 000 € pour l'année 2015, au titre des missions d'inclusion sociale des jeunes figurant dans le Pacte Territorial d'Insertion.

Il s'agit de créer un partenariat dans le cadre du parcours d'insertion des jeunes soit :

- en qualité de bénéficiaires du RSA,
- ayant-droit de l'allocataire,
- jeune en situation de précarité socio-économique.

Le partenariat vise à coordonner les parcours d'accompagnement en respectant le domaine de compétence des professionnels du Conseil Départemental et de la Mission Locale :

- l'accompagnement social, éducatif, et le suivi des emplois d'avenir (b.rsa) étant du ressort du Conseil Départemental,

- l'accompagnement dans l'émergence du projet professionnel, du parcours de formation, de la prospection et du placement en emploi étant du ressort de la Mission Locale.

Cette complémentarité vise à développer et à mettre en œuvre de nouvelles actions en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Le projet de convention, ci-joint, concrétise ces accords prévus sur la durée du Pacte Territorial d'Insertion 2015-2016, sous réserve de l'évaluation annuelle, des contrôles éventuels, et des orientations de l'Assemblée Départementale.

Cette convention mentionne également les actions ciblées et spécifiques de la Mission Locale qui bénéficient, pour 2015, de financements départementaux dans le cadre des politiques départementales relatives aux loisirs des jeunes, aux formations du secteur animation, au programme départemental d'insertion :

- Programme Départemental d'insertion-action d'accompagnement ciblée auprès des jeunes femmes avec enfants à charge = 82 500 €

- Bourses Formations du secteur animation (BAFA-BAFD) = 10 450 €

- Loisirs des Jeunes- Opération «mini-jobs » = 10 370 €

Envoyé en préfecture le 12/08/2015
Reçu en préfecture le 12/08/2015
Affiché le
ID : 082-228200010-20150812-CP2015_07_24-DE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 29 janvier 2015 relative à la politique départementale d'insertion et d'inclusion sociale,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les stipulations présentées, la convention de partenariat entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et la mission locale en matière d'inclusion sociale des jeunes de 18-25 ans ;

- Précise que cette convention concrétise les accords prévus sur la durée du Pacte Territorial d'Insertion 2015-2016, sous réserve de l'évaluation annuelle, des contrôles éventuels, et des orientations de l'Assemblée Départementale et qu'elle mentionne également les actions ciblées et spécifiques de la Mission Locale qui bénéficient, pour 2015, de financements départementaux ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC